



Mairie de FLÉE
5 rue du Luxembourg
72500 – FLÉE

☎ 02.43.44.10.01
✉ flee.mairie@outlook.fr

ARRÊTÉ DU MAIRE
N° 38-2023

**PORTANT SUR L'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
LORS DE LA JOURNÉE DU PATRIMOINE 2023**

Le Maire de la commune de Flée,

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment l'article L.2213-2,

Vu le Code de la Route,

Vu l'article 5 du décret n°66-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du Code de la Route,

Considérant la nécessité de réglementer l'occupation du domaine public pour l'organisation de la journée du patrimoine par l'association « Bouge ta Campagne », le samedi 16 septembre 2023,

ARRETE

Article 1 : L'association « Bouge ta campagne » est autorisée à organiser un repas sur la place de l'Esplanade le samedi 16 septembre 2023 de 9 heures à minuit.

Article 2 : Les organisateurs sont tenus de prendre toutes dispositions pour éviter tous risques d'accidents.

Article 3 : Monsieur le lieutenant-Colonel commandant le groupement de gendarmerie de Château-du-Loir est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Flée

Le 07 septembre 2023

Affiché le 08 septembre 2023

Le Maire, Monique Gaultier

